

Délibération N°

2026

03/18

001

CATÉGORIE DE L'ACTE : DECISION

- Action éducative
 Autre acte
 Budgétaire ou financier

OBJET : ORDRE DU JOUR

Vu le règlement intérieur du conseil d'administration modifié par délibération n°02/2020 du conseil d'administration du 26 juin 2020,

Sur proposition du directeur de l'EPLFPA,

Le conseil d'administration régulièrement convoqué le **10/03/2026**, réuni en séance ordinaire le **18/03/2026**, sous la présidence de **M. Wang Chang**

Début de séance

CA installé : 30

Quorum : 16

Présents :

**Absents
ou Excusés :**

Approuve l'ordre du jour du conseil d'administration du 18 mars 2026
Approbation du compte rendu du conseil d'administration du 26 novembre 2025

Election du/de la vice président(e)
Arrêté du compte financier 2025
Affectation du résultat du compte financier 2025
Approbation de la décision modificative n°1 au budget prévisionnel 2026
Approbation des délibérations n°1 à 17
Présentation de l'analyse financière (dont le plan d'actions)
Approbation du rapport de l'ordonnateur

**Vote de la
délibération**

Votants :

Pour :

Contre :

Le Président du Conseil d'Administration,
M. Wang Chang

Délibération N°

2026

03/18

002

CATÉGORIE DE L'ACTE : DECISION

- Action éducative
 Autre acte
 Budgétaire ou financier

OBJET : COMPTE FINANCIER de L'EXERCICE 2025

Vu le livre VIII du code rural et de la pêche maritime

Vu le code de l'éducation

Vu l'instruction comptable M99

Vu le règlement intérieur du conseil d'administration modifié par délibération n°02/2020 du conseil d'administration du 26 juin 2020,

Sur proposition du directeur de l'EPLEFPA,

Le conseil d'administration régulièrement convoqué le **10/03/2026**, réuni en séance ordinaire le **18/03/2026**, sous la présidence de **M. Wang Chang**

Début de séance

CA installé : 30

Quorum : 16

Présents :

**Absents
ou Excusés :**

Arrête le compte financier de l'exercice 2025 aux montants suivants :

Section de fonctionnement :

Produits : 3 681 478,83 €

Charges : 4 012 996,48 €

Résultat de la section de fonctionnement : - 331 517,65 €

Insuffisance d'autofinancement : 244 019,96 €

**Vote de la
délibération**

Votants :

Pour :

Contre :

Section des opérations en capital :

Recettes : 136 049,98 €

Dépenses : 202 714,20 €

Variation du fonds de roulement -310 684,18 €

Montant du fonds de roulement net à l'issue de l'exercice 2025 : 1 660 333,74 €, soit l'équivalent de 162 jours de fonctionnement

Pièces jointes : Compte financier et ses annexes (édition issue de Cocwinelle)

Le Président du Conseil d'Administration,
M. Wang Chang

Délibération N°

2026

03/18

003

CATÉGORIE DE L'ACTE : DECISION

- Action éducative
 Autre acte
 Budgétaire ou financier

OBJET : AFFECTATION DU RÉSULTAT – EXERCICE 2025

Vu le livre VIII du code rural et de la pêche maritime
 Vu le code de l'éducation
 Vu l'instruction comptable M99

Vu le règlement intérieur du conseil d'administration modifié par délibération n°02/2020 du conseil d'administration du 26 juin 2020,

Sur proposition du directeur de l'EPLEFPA,

Le conseil d'administration régulièrement convoqué le **10/03/2026**, réuni en séance ordinaire le **18/03/2026**, sous la présidence de **M. Wang Chang**

Début de séance

CA installé : 30

Quorum : 16

Présents :

**Absents
ou Excusés :**

**Vote de la
délibération**

Votants :

Pour :

Contre :

Approuve l'affectation / ajournement du résultat de l'exercice 2025 par centre comme suit :

Centres	Résultat de la section de fonctionnement	Affectation	Ajournement
01- Lycée 1	43 534,77 €	cpt 1062 pour 21 933.66€	Cpte 110 En crédit 21 601.11€
02- Exploitation agricole	-121 651,63 €		Cpte 119-1 En débit -121 651,63 €
03- CFPPA	-253 400,79 €		Cpte 119-1 En débit -253 400,79 €

Le Président du Conseil d'Administration,
M. Wang Chang

Délibération N°

2026

03/18

004

CATÉGORIE DE L'ACTE : DECISION

- Action éducative
 Autre acte
 Budgétaire ou financier

OBJET : Autres tarifs EPLEFPA

Vu le Livre VIII du code rural et de la pêche maritime

Vu le code de l'éducation

Vu l'instruction comptable M99

Vu le Règlement intérieur de l'eplefpa campus montravel

Vu le règlement intérieur du conseil d'administration modifié par délibération n°02/2020 du conseil d'administration du 26 juin 2020,

Sur proposition du directeur de l'EPLFPA,

Le conseil d'administration régulièrement convoqué le **10/03/2026**, réuni en séance ordinaire le **18/03/2026**, sous la présidence de **M. Wang Chang**

Début de séance

CA installé : 30

Quorum : 16

Présents :

**Absents
ou Excusés :**

Approuve les autres tarifs suivants à compter du 1 mai 2026 :

Pièces jointes : Proposition des autres tarifs

**Vote de la
délibération**

Votants :

Pour :

Contre :

Le Président du Conseil d'Administration,
M. Wang Chang

Délibération N°

2026

03/18

005

CATÉGORIE DE L'ACTE : DECISION

- Action éducative**
 Autre acte
 Budgétaire ou financier

OBJET : Organisation pédagogiques de voyages scolaires année scolaire 2025/2026 pour les centres 01 Lycée & 03 CFPPA

Vu le livre VIII du code rural et de la pêche maritime
Vu le code de l'éducation
Vu l'instruction comptable M99
Après consultation du Conseil de Centre du 03/03/2026

Vu le règlement intérieur du conseil d'administration modifié par délibération n°02/2020 du conseil d'administration du 26 juin 2020,

Sur proposition du directeur de l'EPLEFPA,

Le conseil d'administration régulièrement convoqué le **10/03/2026**, réuni en séance ordinaire le **18/03/2026**, sous la présidence de **M. Wang Chang**

Début de séance

CA installé : 30

Quorum : 16

Présents :

**Absents
ou Excusés :**

Approuve l'organisation pédagogique de voyages scolaires présentée en annexe – année 2025-2026

Leur réalisation dépendra de l'équilibre financier de chaque voyage, et des consignes au niveau sanitaire et sécurité (plan vigipirate, recommandations du Ministère des Affaires Étrangères et Européennes)

Pièce jointe : Tableau récapitulatif de l'organisation pédagogique des voyages par centre

**Vote de la
délibération**

Votants :

Pour :

Contre :

Le Président du Conseil d'Administration,
M. Wang Chang

Délibération N°

2026

03/18

006

CATÉGORIE DE L'ACTE : DECISION

- Action éducative
 Autre acte
 Budgétaire ou financier

**OBJET : Financement de voyages scolaires année scolaire 2025/2026 pour les centres 01
Lycée & 03 CFPPA**

Vu le livre VIII du code rural et de la pêche maritime

Vu le code de l'éducation

Vu l'instruction comptable M99

Vu la délibération n°05 du conseil d'administration de l'EPLEFPA de Montravel en date du 13/03/2026 approuvant l'organisation pédagogique des voyages, année scolaire 2025/2026

Vu le règlement intérieur du conseil d'administration modifié par délibération n°02/2020 du conseil d'administration du 26 juin 2020,

Sur proposition du directeur de l'EPLEFPA,

Le conseil d'administration régulièrement convoqué le **10/03/2026**, réuni en séance ordinaire le **18/03/2026**, sous la présidence de **M. Wang Chang**

Début de séance

CA installé : 30

Quorum : 16

Présents :

**Absents
ou Excusés :**

**Vote de la
délibération**

Votants :

Pour :

Contre :

Approuve le financement des voyages présentés en annexe, pour la période – année 2025-2026

Leur réalisation dépendra de l'obtention des financements prévus ou de l'équilibre financier de chaque voyage, et des consignes au niveau sanitaire et sécurité (plan vigipirate, recommandations du Ministère des Affaires Étrangères et Européennes).

La prise en charge financière des accompagnateurs est supportée sur le budget de l'établissement.

Pièce jointe : Tableau récapitulatif du financement des voyages par centre

Le Président du Conseil d'Administration,
M. Wang Chang

Délibération N°

2026

03/18

007

CATÉGORIE DE L'ACTE : DECISION

- Action éducative**
 Autre acte
 Budgétaire ou financier

OBJET : Demande d'habilitation pour la mise en œuvre du contrôle en cours de formation (CCF) ou la formation par unité capitalisable (UC)

Vu le Livre VIII du code rural et de la pêche maritime

Vu le code de l'éducation

Vu l'instruction comptable M99

Vu l'arrêté du 13 janvier 2014 relatif à la procédure d'habilitation pour la mise en œuvre des unités capitalisables et du contrôle en cours de formation pour les diplômes et titres de l'enseignement agricole préparés par les voies de la formation professionnelle continue et de l'apprentissage

Vu la note de service DGER/SDPFE/2014-109 du 13 février 2014 relative à l'habilitation des centres de formation à la mise en œuvre des unités capitalisables et du contrôle en cours de formation pour les diplômes et titres de l'enseignement professionnel agricole préparés par les voies de la formation professionnelle continue et de l'apprentissage

Vu l'avis par le conseil de centre et le conseil de perfectionnement du 03/03/2026

Vu le règlement intérieur du conseil d'administration modifié par délibération n°02/2020 du conseil d'administration du 26 juin 2020,

Sur proposition du directeur de l'EPLEFPA,

Le conseil d'administration régulièrement convoqué le **10/03/2026**, réuni en séance ordinaire le **18/03/2026**, sous la présidence de **M. Wang Chang**

Début de séance

CA installé : 30

Quorum : 16

Présents :

**Absents
ou Excusés :**

**Vote de la
délibération**

Votants :

Pour :

Contre :

Approuve les demandes d'habilitation déposées auprès de la DRAAF/SRFD pour la mise en œuvre des formations suivantes :

Pièce jointe : Tableau demandes d'habilitation déposées auprès de la DRAAF/SRFD

Le Président du Conseil d'Administration,
M. Wang Chang

Délibération N°

2026

03/18

008

CATÉGORIE DE L'ACTE : DECISION

- Action éducative
 Autre acte
 Budgétaire ou financier

OBJET : Décision modificative n°1/2026

Vu le Livre VIII du code rural et de la pêche maritime

Vu le code de l'éducation

Vu l'instruction comptable M99

Vu le règlement intérieur du conseil d'administration modifié par délibération n°02/2020 du conseil d'administration du 26 juin 2020,

Sur proposition du directeur de l'EPLEFPA,

Le conseil d'administration régulièrement convoqué le **10/03/2026**, réuni en séance ordinaire le **18/03/2026**, sous la présidence de **M. Wang Chang**

Début de séance

CA installé : 30

Quorum : 16

Présents :

**Absents
ou Excusés :**

Approuve la décision modificative n°1 de l'exercice 2026 présentée en équilibre réel , comme suit :

Section de fonctionnement

Produits : + 0.....€ soit total après DM : 3 976 390 €

Charges : + 40 000.....€ soit total après DM. : 4 057 960 €

Résultat prévisionnel de la section de fonctionnement après DM. : - 81 570,00 € (déficit)

Capacité ou Insuffisance d'autofinancement après DM : 15 120,00 €

**Vote de la
délibération**

Votants :

Pour :

Contre :

Section des opérations en capital

Recettes : + 0 € soit total après DM: 471 500 €

Dépenses : + 0 € soit total après DM 240 000 €

Variation attendue du fonds de roulement net : - 221 620,00 €

Montant prévisionnel du fonds de roulement net après DM : 1 438 714 €, soit l'équivalent de 128 jours de fonctionnement

Pièces jointes : DM (édition issue de Cocwinelle) et notice explicative

Le Président du Conseil d'Administration,
M. Wang Chang

Délibération N°

2026

03/18

009

CATÉGORIE DE L'ACTE : DECISION

- Action éducative
 Autre acte
 Budgétaire ou financier

OBJET : CALENDRIER DES STAGES EN ENTREPRISE / centre 01 LYCEE

Vu le Livre VIII du code rural et de la pêche maritime
Vu le code de l'éducation
Vu l'instruction comptable M99
Vu l'avis rendu par le conseil intérieur du 26 février 2026

Vu le règlement intérieur du conseil d'administration modifié par délibération n°02/2020 du conseil d'administration du 26 juin 2020,

Sur proposition du directeur de l'EPLEFPA,

Le conseil d'administration régulièrement convoqué le **10/03/2026**, réuni en séance ordinaire le **18/03/2026**, sous la présidence de **M. Wang Chang**

Début de séance

CA installé : 30

Quorum : 16

Présents :

Absents
ou Excusés :

Vote de la
délibération

Votants :

Pour :

Contre :

Approuve le calendrier des stages en entreprise pour l'ensemble des élèves au titre de l'année scolaire 2025/2026 (calendrier annexé à la délibération)

Le Président du Conseil d'Administration,
M. Wang Chang

Délibération N°

2026

03/18

010

CATÉGORIE DE L'ACTE : DECISION

- Action éducative
 Autre acte
 Budgétaire ou financier

OBJET : CALENDRIER DES FORMATIONS / centre 03 CFPPA

Vu le Livre VIII du code rural et de la pêche maritime,
Vu le code de l'éducation,
Vu l'instruction comptable M99,
Vu l'avis rendu par le conseil de centre et le conseil de perfectionnement du 3 mars 2026

Vu le règlement intérieur du conseil d'administration modifié par délibération n°02/2020 du conseil d'administration du 26 juin 2020,

Sur proposition du directeur de l'EPLEFPA,

Le conseil d'administration régulièrement convoqué le **10/03/2026**, réuni en séance ordinaire le **18/03/2026**, sous la présidence de **M. Wang Chang**

Début de séance

CA installé : 30

Quorum : 16

Présents :

Absents
ou Excusés :

Vote de la
délibération

Votants :

Pour :

Contre :

Approuve le calendrier (synoptique) des formations pour l'ensemble des apprentis et des stagiaires adultes au titre de l'année scolaire 2026/2027

Une modification exceptionnelle et individuelle de ce synoptique peut intervenir, sous proposition des membres de l'équipe pédagogique et de décision de l'équipe de direction.

Pièce jointe à la présente délibération : Synoptique 2026-2027

Le Président du Conseil d'Administration,
M. Wang Chang

Délibération N°

2026

03/18

011

CATÉGORIE DE L'ACTE : décision

- Action éducative
 Autre acte
 Budgétaire ou financier

OBJET : Création d'un emploi n° 396 – Assistant administratif (H/F) de droit public sur le budget de l'EPLEFPA / centre 03 CFPPA

Vu le Livre VIII du code rural et de la pêche maritime

Vu le code de l'éducation

Vu l'instruction comptable M99

Vu le code général de la fonction publique, partie législative

Vu le décret n°86-83 du 17 janvier 1986 modifié relatif aux dispositions générales applicables aux agents contractuels de l'Etat

Vu les délibérations n°21/2023 et 106/2024 relatives aux modalités de gestion des personnels rémunérés sur le budget de l'EPLEFPA

Vu l'avis rendu par le conseil de centre et le conseil de perfectionnement le 03/03/2026

Vu le règlement intérieur du conseil d'administration modifié par délibération n°02/2020 du conseil d'administration du 26 juin 2020,

Sur proposition du directeur de l'EPLEFPA,

Le conseil d'administration régulièrement convoqué le **10/03/2026**, réuni en séance ordinaire le **18/03/2026**, sous la présidence de **M. Wang Chang**

Début de séance

CA installé : 30

Quorum : 16

Présents :

**Absents
ou Excusés :**

**Vote de la
délibération**

Votants :

Pour :

Contre :

Approuve la création de l' Assistant administratif (H/F) (H/F) n°395, à compter du 01/05/2026 dans les conditions suivantes :

1° - définition du besoin : permanent

2° - base légale : article L332-3 du CGFP

3° - définition de l'emploi : Assistant administratif (H/F) de catégorie hiérarchique B

4° - quotité de l'emploi : < ou =70%

5° - durée de l'emploi : à durée indéterminée

6° - éléments constitutifs de la rémunération : en référence à un Indice Brut compris entre 399 et 614

- régime indemnitaire : bonification indiciaire de 105 points d'indice de la fonction publique pour les agents de catégorie hiérarchique B

- emploi dont les missions ouvrent droit à versement d'heures supplémentaires

7° - centre support : centre 03 – CFPPA

8° - impact budgétaire maximum : entre 19 500 € et 25 900 € par an toutes charges comprises.

Les charges seront affectées sur les comptes suivants :

6311 Impôt sur salaire

6417 Options Mutuelles

641 13 Employés de bureau

6461 Sécurité Sociale

6462 Mutuelles

6463 Caisse de retraite

6474 Œuvres sociales

	<p>Modalités de financement : sur budget de l'EPLEFPA - centre 03 CFPPA Ces éléments seront insérés dans le tableau des emplois</p>
--	---

Le Président du Conseil d'Administration,
M. Wang Chang

Délibération N°

2026

03/18

012

CATÉGORIE DE L'ACTE : décision

- Action éducative
 Autre acte
 Budgétaire ou financier

OBJET : Création d'un emploi n° 397 – Assistant administratif (H/F) de droit public sur le budget de l'EPLEFPA / centre 03 CFPPA

Vu le Livre VIII du code rural et de la pêche maritime

Vu le code de l'éducation

Vu l'instruction comptable M99

Vu le code général de la fonction publique, partie législative

Vu le décret n°86-83 du 17 janvier 1986 modifié relatif aux dispositions générales applicables aux agents contractuels de l'Etat

Vu les délibérations n°21/2023 et 106/2024 relatives aux modalités de gestion des personnels rémunérés sur le budget de l'EPLEFPA

Vu l'avis rendu par le conseil de centre et le conseil de perfectionnement le 03/03/2026

Vu le règlement intérieur du conseil d'administration modifié par délibération n°02/2020 du conseil d'administration du 26 juin 2020,

Sur proposition du directeur de l'EPLEFPA,

Le conseil d'administration régulièrement convoqué le **10/03/2026**, réuni en séance ordinaire le **18/03/2026**, sous la présidence de **M. Wang Chang**

Début de séance

CA installé : 30

Quorum : 16

Présents :

**Absents
ou Excusés :**

**Vote de la
délibération**

Votants :

Pour :

Contre :

Approuve la création de l'Assistant administratif (H/F) (H/F) n°395, à compter du 01/05/2026 dans les conditions suivantes :

1° - définition du besoin : permanent

2° - base légale : article L332-3 du CGFP

3° - définition de l'emploi : Assistant administratif (H/F) de catégorie hiérarchique B

4° - quotité de l'emploi : 100%

5° - durée de l'emploi : à durée indéterminée

6° - éléments constitutifs de la rémunération : en référence à un Indice Brut compris entre 399 et 614

- régime indemnitaire : bonification indiciaire de 105 points d'indice de la fonction publique pour les agents de catégorie hiérarchique B

- emploi dont les missions ouvrent droit à versement d'heures supplémentaires

7° - centre support : centre 03 – CFPPA

8° - impact budgétaire maximum : entre 27 500 € et 35 000 € par an toutes charges comprises.

Les charges seront affectées sur les comptes suivants :

6311 Impôt sur salaire

6417 Options Mutuelles

641 13 Employés de bureau

6461 Sécurité Sociale

6462 Mutuelles

6463 Caisse de retraite

6474 Œuvres sociales

	<p>Modalités de financement : sur budget de l'EPLEFPA - centre 03 CFPPA Ces éléments seront insérés dans le tableau des emplois</p>
--	---

Le Président du Conseil d'Administration,
M. Wang Chang

Délibération N°

2026

03/18

013

CATÉGORIE DE L'ACTE : décision

- Action éducative
 Autre acte
 Budgétaire ou financier

OBJET : Création d'un emploi n° 398 – surveillant (H/F) de droit public sur le budget de l'EPLEFPA / centre 03 CFPPA

Vu le livre VIII du code rural et de la pêche maritime

Vu le code de l'éducation

Vu l'instruction comptable M99

Vu le code général de la fonction publique

Vu le décret n°86-83 du 17 janvier 1986 modifié relatif aux dispositions générales applicables aux agents contractuels de l'État

Vu les délibérations n°21/2023 et 106/2024 relatives aux modalités de gestion des personnels rémunérés sur le budget de l'EPLEFPA

Vu l'avis rendu par le conseil de centre et le conseil de perfectionnement le 03/03/2026

Vu le règlement intérieur du conseil d'administration modifié par délibération n°02/2020 du conseil d'administration du 26 juin 2020,

Sur proposition du directeur de l'EPLEFPA,

Le conseil d'administration régulièrement convoqué le **10/03/2026**, réuni en séance ordinaire le **18/03/2026**, sous la présidence de **M. Wang Chang**

Début de séance

CA installé : 30

Quorum : 16

Présents :

**Absents
ou Excusés :**

**Vote de la
délibération**

Votants :

Pour :

Contre :

approuve la création d'un emploi de droit public Surveillant n°398 à compter du 01/05/2026 dans les conditions suivantes :

1° - définition du besoin : permanent

2° - base légale : article L332-3 du CGFP

3° - définition de l'emploi : surveillant

4° - quotité de l'emploi : égale ou inférieure à 70%.

5° - durée de l'emploi : permanent

6° - éléments constitutifs de la rémunération :

- en référence à l'Indice Brut fixé par l'arrêté du 6 juin 2003 modifié : Indice Brut compris entre 382 à 486

- emploi dont les missions ouvrent droit ou n'ouvrent pas droit à versement d'heures supplémentaires

7° - centre support : 03 CFPPA

8° - impact budgétaire : entre 18 500 € et 18 900 € /an
modalités de financement : budget établissement

Ces éléments seront insérés dans le tableau des emplois

Le Président du Conseil d'Administration,
M. Wang Chang

Délibération N°

2026

03/18

014

CATÉGORIE DE L'ACTE : décision

- Action éducative
 Autre acte
 Budgétaire ou financier

OBJET : Création d'un emploi n° 399 – agent administratif (H/F) de droit public sur le budget de l'EPLEFPA / centre 03 CFPPA

Vu le Livre VIII du code rural et de la pêche maritime

Vu le code de l'éducation

Vu l'instruction comptable M99

Vu le code général de la fonction publique, partie législative

Vu le décret n°86-83 du 17 janvier 1986 modifié relatif aux dispositions générales applicables aux agents contractuels de l'Etat

Vu les délibérations n°21/2023 et 106/2024 relatives aux modalités de gestion des personnels rémunérés sur le budget de l'EPLEFPA

Vu l'avis rendu par le conseil de centre et le conseil de perfectionnement le 03/03/2026

Vu le règlement intérieur du conseil d'administration modifié par délibération n°02/2020 du conseil d'administration du 26 juin 2020,

Sur proposition du directeur de l'EPLEFPA,

Le conseil d'administration régulièrement convoqué le **10/03/2026**, réuni en séance ordinaire le **18/03/2026**, sous la présidence de **M. Wang Chang**

Début de séance

CA installé : 30

Quorum : 16

Présents :

**Absents
ou Excusés :**

**Vote de la
délibération**

Votants :

Pour :

Contre :

Approuve la création de l' agent administratif (H/F) (H/F) n°399, à compter du 01/05/2026 dans les conditions suivantes :

1° - définition du besoin : permanent

2° - base légale : article L332-3 du CGFP

3° - définition de l'emploi : agent administratif (H/F) (H/F) de catégorie hiérarchique C

4° - quotité de l'emploi : < ou =70%

5° - durée de l'emploi : à durée indéterminée

6° - éléments constitutifs de la rémunération : en référence à un Indice Brut compris entre 375 et 638

- régime indemnitaire : bonification indiciaire de 75 points d'indice de la fonction publique pour les agents de catégorie hiérarchique C

- emploi dont les missions ouvrent droit à versement d'heures supplémentaires

7° - centre support : centre 03 – CFPPA

8° - impact budgétaire maximum : entre 19 500 € et 28 000 € spar an toutes charges comprises. Les charges seront affectées sur les comptes suivants :

6311 Impôt sur salaire

6417 Options Mutuelles

641 13 Employés de bureau

6461 Sécurité Sociale

6462 Mutuelles

6463 Caisse de retraite

6474 Œuvres sociales

Modalités de financement : sur budget de l'EPLEFPA - centre 03 CFPPA

Ces éléments seront insérés dans le tableau des emplois

Le Président du Conseil d'Administration,
M. Wang Chang

Délibération N°

2026

03/18

015

CATÉGORIE DE L'ACTE : décision

- Action éducative
 Autre acte
 Budgétaire ou financier

Admission en non-valeur

Vu le règlement intérieur du conseil d'administration modifié par délibération n°02/2020 du conseil d'administration du 26 juin 2020,

Sur proposition du directeur de l'EPLEFPA,

Le conseil d'administration régulièrement convoqué le **10/03/2026**, réuni en séance ordinaire le **18/03/2026**, sous la présidence de **M. Wang Chang**

<p>Début de séance</p> <p>CA installé : 30</p> <p>Quorum : 16</p> <p>Présents :</p> <p>Absents ou Excusés :</p>	<p>Approuve l'admission en non-valeur partielle ou totale des titres de recettes ci-après :</p>							
	Exercice	Centre	Titre	Objet	Montant initial (€)	Montant recouvré (€)	Reste à recouvrer (€)	Observations
	2025	1	1478	REPAS 2E ET 3E TRIMESTRES	16,52	- €	16,52	Saisie infructueuse. Pas de poursuite auprès d'un huissier au vu du faible montant à recouvrer.
	Total des admissions en non-valeur						16,52 €	
<p>Vote de la délibération</p> <p>Votants :</p> <p>Pour :</p> <p>Contre :</p>								

Le Président du Conseil d'Administration,
M. Wang Chang

Délibération N°

2026

03/18

016

CATÉGORIE DE L'ACTE : AVIS

- Action éducative
 Autre acte
 Budgétaire ou financier

OBJET : Concessions de logements par N.A.S et COP

Vu le Livre VIII du code rural et de la pêche maritime

Vu le code de l'éducation

Vu l'instruction comptable M99

Vu le décret n°2012-751 du 9 mai 2012 portant réforme du régime des concessions de logement

Vu le règlement intérieur du conseil d'administration modifié par délibération n°02/2020 du conseil d'administration du 26 juin 2020,

Sur proposition du directeur de l'EPLEFPA,

Le conseil d'administration régulièrement convoqué le **10/03/2026**, réuni en séance ordinaire le **18/03/2026**, sous la présidence de **M. Wang Chang**

Début de séance

CA installé : 30

Quorum : 16

Présents :

**Absents
ou Excusés :**

**Vote de la
délibération**

Votants :

Pour :

Contre :

Propose l'attribution des concessions de logement par nécessité absolue de service, pour l'année scolaire 2025/2026 selon le tableau récapitulatif de répartition joint en annexe et concernant les personnels suivants :

- Personnel de direction, de gestion et d'éducation (1ere catégorie)
- Personnel relevant de l'exploitation agricole (3ème catégorie)
- Personnel technique territorial – 2ème catégorie

Pièce jointe : tableau de répartition des concessions de logement par nécessité absolue de service.

Le Président du Conseil d'Administration,
M. Wang Chang

Délibération N°

2026

03/18

017

CATÉGORIE DE L'ACTE : DECISION

- Action éducative
 Autre acte
 Budgétaire ou financier

OBJET : Approbation du rapport de l'ordonnateur

Vu le Livre VIII du code rural et de la pêche maritime,
Vu le code de l'éducation,
Vu l'instruction comptable M99,

Vu le règlement intérieur du conseil d'administration modifié par délibération n°02/2020 du conseil d'administration du 26 juin 2020,

Sur proposition du directeur de l'EPLEFPA,

Le conseil d'administration régulièrement convoqué le **10/03/2026**, réuni en séance ordinaire le **18/03/2026**, sous la présidence de **M. Wang Chang**

Début de séance

CA installé : 30

Quorum : 16

Présents :

**Absents
ou Excusés :**

Approuve le rapport du directeur de l'établissement de Montravel traitant :

du bilan et des projets des trois centres constitutifs,
de la décision modificative n°1/2026 au budget 2026,
des délibérations n°01 à n°17

**Vote de la
délibération**

Votants :

Pour :

Contre :

Le Président du Conseil d'Administration,
M. Wang Chang